

# Brouage (Charente-Maritime) rejoint Les Plus Beaux Villages de France® !



*Vendredi 23 juin 2017 à Olargues (Hérault), la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale, a retenu la candidature du village de Brouage (commune de Hiers-Brouage), en Charente-Maritime.*

C'est officiel ! Depuis ce vendredi 23 juin 2017, «Les Plus Beaux Villages de France» sont désormais au nombre de **156** après le classement de **Brouage** (Charente-Maritime) par la Commission Qualité de l'association nationale réunie cette fin de semaine à Olargues (Hérault). Situé à quasi équidistance entre l'île d'Oléron à l'ouest et Rochefort au nord, le village apparaît comme la  **cité fortifiée du marais**, véritable paradis pour des centaines d'espèces d'oiseaux. C'est en vue aérienne que cette ancienne île du golfe de Saintonge révèle le

mieux son histoire et son identité : le paysage marécageux façonné par l'Homme qui en fit, au Moyen Âge, un **port de commerce de sel florissant** alimentant toute la France et jusqu'à l'Europe du Nord, les **fortifications** (XVI<sup>e</sup>S) édifiées sur ordre du **Cardinal de Richelieu** soucieux d'opposer une résistance militaire aux Protestants de La Rochelle... Brouage, qui vit naître **Samuel de Champlain**, fondateur de la ville de Québec, reste marqué par une histoire riche et tumultueuse dont subsistent nombre de témoignages : la **halle aux vivres**, les **forges**, les **ports souterrains**, les **poudrières** ou encore l'**église**. Si à l'extérieur des remparts la production de sel a laissé la place à l'**ostréiculture**, à l'intérieur du village, boutiques et ateliers d'artisans ont succédé aux échoppes de marchands qui animent les sobres façades claires typiques de l'architecture charentaise. Les multiples facettes de Brouage, la qualité de son patrimoine historique, architectural, et aussi naturel, ont donc séduit les membres de la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France. Le village devient ainsi le **cinquième du département de Charente-Maritime** à obtenir cette distinction après **Ars-en-Ré** (1982), **Mornac-sur-Seudre** (1982), **La Flotte** (1988) et **Talmont-sur-Gironde** (1990).

## A peine une candidature sur cinq retenue en moyenne

Sur les **deux candidatures** au classement, seule celle de **Brouage a été retenue** ce samedi par la très sélective Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France qui se réunira de nouveau les 29 et 30 septembre prochains à Rochefort-en-Terre (Morbihan) pour examiner trois nouveaux dossiers.

Avant d'obtenir le « sacre », le village a dû, comme les **20% à peine des communes candidates qui voient leur demande aboutir favorablement**, passer trois épreuves incontournables. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à **trois critères éliminatoires** : avoir une **population agglomérée inférieure ou égale à 2 000 habitants**, **deux sites ou monuments protégés** (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par **délibération municipale**. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une grille de **vingt-sept critères**, d'évaluer sa **qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale** ainsi que ses **efforts de mise en valeur**. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la Commission Qualité de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la **signature de la « charte de Qualité »**, contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement le classement de Brouage. Comme toutes les autres communes classées, le village fera l'objet d'une **ré-expertise** dans un délai de 6 à 9 ans.

## Contacts presse

Association Les Plus Beaux Villages de France : Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication

Tél : 04 73 29 39 97 ou 06 15 31 63 36 / anne.gouvernel@lesplusbeauxvillagesdefrance.org

Mairie de Hiers-Brouage : Jean-Marie PETIT - Maire

Tél : 06 78 75 80 62 / hiers-brouage@mairie-17.com